

ODDO BHF CHINA DOMESTIC LEADERS

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE :

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	12
rapport du commissaire aux comptes.....	17
comptes annuels	20
bilan	21
actif	21
passif	22
hors-bilan.....	23
compte de résultat.....	24
annexes	25
règles & méthodes comptables	25
évolution actif net	29
compléments d'information	30
inventaire.....	45

Société de gestion	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS 12, boulevard de la Madeleine - 75009 Paris.
Dépositaire et conservateur	SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	CONSEIL ASSOCIES, DFK INTERNATIONAL 50, avenue de Wagram - 75017 PARIS Signataire : Monsieur Jean-Philippe MAUGARD

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

OPCVM « Actions Internationales »

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Affectation des sommes distribuables

Affectation du résultat net

Capitalisation.

Affectation des plus ou moinsvalues nettes réalisées

Capitalisation.

Fonds de fonds

Jusqu'à 10% de l'actif net.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de surperformer, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, l'indice « MSCI China A Index » en USD converti en EUR (dividendes nets réinvestis) après la prise en compte des frais de gestion, tout en intégrant des critères ESG.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice MSCI China A Index (dividendes net réinvestis "net return"). L'administrateur de cet indicateur est MSCI.

L'indicateur de référence du Fonds est l'indice MSCI China A Index "net return" en USD converti en EUR, qui suit l'évolution des moyennes et grandes capitalisations boursières cotées sur les bourses de Shanghai et de Shenzhen et accessibles sur le Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. L'indicateur de référence utilisé est conçu pour les investisseurs internationaux et est calculé à partir des cotations « China A Stock Connect » sur la base du taux de change offshore RMB (CNH).

Il est calculé sur une base quotidienne sur les cours de clôture et dividendes réinvestis par MSCI.

L'indice ci-dessus est un indice de marché large qui ne tient pas nécessairement compte, dans sa composition ou sa méthode de calcul, des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

Pour une description de la méthode utilisée pour calculer l'indice, voir le site internet de MSCI (www.msci.com).

L'administrateur de l'indice de référence (MSCI) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cession de fourniture de cet indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'indicateur de référence ne constitue pas une limitation de l'univers d'investissement du Fonds. Il permet à l'investisseur d'apprécier le profil de risque du Fonds. La performance et la composition du portefeuille du Fonds pourront s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

Le Fonds vise à maximiser la croissance du capital à long terme en investissant au moins 70 % de son actif net dans des actions figurant dans l'indice MSCI China A Index (« A Shares ») via QFII/RQFII. Le Fonds peut également investir jusqu'à 30% de son actif net dans des titres de capital émis par des sociétés, constituées ou cotées en Chine, qui exercent leurs activités principalement à partir de la Chine, qui y exercent une activité importante ou qui en tirent des revenus substantiels, ou dont les filiales, les sociétés apparentées ou associées en tirent des revenus substantiels (« H Shares », « Red Chips », « P Chips », « ADRs », « GDRs »).

Le Fonds ne se couvrira pas systématiquement contre le risque de change et pourra être exposé à ce risque jusqu'à 105% de son actif net.

L'exposition maximale du Fonds tous instruments confondus (actions, OPC et dérivés) est limitée à 105 % de l'actif net du Fonds, étant précisé que l'exposition maximale est la somme des expositions nettes à chacun des marchés auxquels le fonds est exposé (somme des positions à l'achat et des positions en couverture).

Dans le cadre de la construction du portefeuille du Fonds, le Gestionnaire Financier, sous la responsabilité de la Société de Gestion et assisté du Conseiller en Investissement, met en œuvre le processus de sélection suivant :

Étape 1 : Filtres ESG

L'univers d'investissement initial est basé sur l'indice MSCI China All Shares Index, incluant des actions A Shares, H Shares, Red Chips, P Chips, et des actions cotées étrangères, auquel est appliqué un filtre visant à prendre en compte des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Ce filtre ESG conduit à exclure au moins 20% des entreprises de l'univers d'investissement initial ayant obtenu les moins bonnes notes en application du scoring fourni par MSCI ESG, grâce à une approche « best in class », en deux parties :

I. Exclusions sectorielles :

Elle consiste à mettre en place des exclusions strictes concernant les sociétés ne respectant pas les principes du Pacte mondial de l'ONU, et des exclusions sectorielles concernant l'extraction du charbon (exclusion de toute entreprise dont la production annuelle est supérieure à 10 millions de tonnes comme défini dans la Global Coal Exit List d'Urgewald, ou à défaut, dont la production est supérieure à 5% du chiffre d'affaires. Ces seuils seront abaissés à zéro d'ici 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde), la production d'énergie à base de charbon (exclusion de toute entreprise dont le charbon dépasse 25% du mix de production, ou à défaut, 25% de sa capacité installée. Ces seuils seront abaissés à 20% en 2022, 15% en 2024, 10% en 2026, 5% en 2028 et 0% en 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE) et les projets de développement ou infrastructures liés au charbon (exclusion de toute entreprise opérant dans l'extraction minière ou la production d'électricité à base de charbon et qui développerait de nouveaux projets liés à l'exploitation du charbon thermique, quelle que soit la taille du projet ; cela inclut également les projets d'infrastructures charbonnières comme les développements portuaires ou routiers favorisant spécifiquement l'essor de la production de charbon) comme défini dans la Global Coal Exit List d'Urgewald, les armes non conventionnelles (armes chimiques, mines antipersonnel et bombes à fragmentation), le tabac (exclusion de toute entreprise dont plus de 5% du chiffre d'affaires est lié à la production du tabac), la production et la transformation des ressources pétrolières et gazières non conventionnelles (exclusion de toute entreprise du secteur de l'énergie dont plus de 5% du chiffre d'affaires est issu de l'exploration-production et de l'exploitation de pétrole et gaz non conventionnels. Cela inclut le pétrole et gaz de schiste, ainsi que les sables bitumineux), l'exploitation et la production dans la zone Arctique (exclusion de toute entreprise du secteur de l'énergie dont plus de 10% du chiffre d'affaires est tiré de l'exploration-production et de l'exploitation de pétrole et de gaz conventionnels et non conventionnels, dans la zone Arctique), les entreprises actives dans l'industrie de l'huile de palme qui contreviennent aux principes de durabilité (exclusion de toute entreprise qui génère un chiffre d'affaires lié aux différentes activités de l'industrie de l'huile de palme supérieur à 5% et qui contrevient aux principes de durabilité tels qu'ils sont définis par des organismes de certification) comme défini par la liste Standard Unsustainable Palmoil de Storebrand et les entreprises ayant un historique d'implication dans de sévères violations et controverses environnementales.

II. Notation ESG :

Le scoring MSCI ESG fournit une évaluation de l'exposition des entreprises aux risques et opportunités liés aux critères ESG reposant sur une échelle de notation allant de CCC (pire score) à AAA (meilleur score). Dans le cadre de ce processus de notation ESG, MSCI fournit également une note de 0 à 10 sur chacun des 3 piliers (Environnement, Social et Gouvernance), ainsi que sur un certain nombre de critères qui seront pris en compte de la manière suivante:

- (1) Le MSCI ESG Controversies Score fournit une évaluation des controverses et de leur gravité selon une échelle de score allant de zéro (très grave) à 10 (aucun incident récent). L'univers d'investissement du Fonds est limité aux entités dont le score MSCI ESG Controversies est égal ou supérieur à 1 ;
- (2) toute entreprise ayant une notation CCC MSCI ESG sera exclue de l'univers d'investissement, et
- (3) toute entreprise notée B MSCI ESG sera exclue de l'univers d'investissement si au moins l'un des piliers E, S ou G est classé en dessous de 2. Dans le cas contraire, les notations B sont autorisées.

Ce filtre ESG initial est revu trimestriellement selon le MSCI ESG Research. Dans le cas où le Fonds est investi dans une entreprise qui ne répond plus à ces critères, le Fonds procédera à un désinvestissement total dans les 3 mois suivant la constatation de l'exclusion de l'entreprise de l'univers d'investissement.

Dans le cadre du processus de notation des entreprises, les critères suivants sont notamment analysés :

- Environnement : consommation d'énergie, consommation d'eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur ajoutée environnementale, gestion des risques liés au climat, etc...
- Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation, santé et sécurité des employés ...), gestion des fournisseurs, innovation, etc...
- Gouvernance : gouvernance d'entreprise (préservation des intérêts de l'actionnaire minoritaire, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération...), responsabilité fiscale, exposition aux risques de corruption, etc...

L'analyse ESG est réalisée sur 90% minimum des actifs du Fonds (à l'exclusion des liquidités). Cette analyse ESG se fonde exclusivement sur les données du fournisseur de données externe MSCI.

Étape 2 : Réduction de l'univers d'investissement au travers de filtres quantitatifs et de liquidité

L'univers éligible est ensuite filtré sur la base de l'analyse réalisée par le Conseiller en Investissement qui développe un scoring pour chaque entreprise, basé sur un examen quantitatif d'un certain nombre de critères, parmi lesquels: la capitalisation boursière, la valorisation de l'entreprise, la croissance du résultat net, l'évolution du ratio cours/bénéfice rapporté à la croissance (PEG), ou encore le rendement des capitaux propres (ROE). Des ajustements qualitatifs sont ensuite pris en compte afin de déterminer si l'entreprise présélectionnée constitue une opportunité d'investissement pour le Fonds. Parmi les critères qualitatifs, sont par exemple pris en compte la solidité du modèle économique, la capacité à générer des flux de trésorerie positifs dans la durée, la qualité du management, ou encore le potentiel de croissance de l'entreprise. L'objectif de cette analyse est d'exclure les entreprises de mauvaise qualité (faiblesse du modèle économique, manque de transparence...).

Le Conseiller en Investissement considère également un certain nombre d'entreprises qui, selon lui, méritent d'être étudiées, à défaut d'avoir satisfait tous les critères quantitatifs (entreprises en phase de restructuration, croissance attendue bien supérieure à la croissance historique). À la suite de cette deuxième étape, 200 à 300 entreprises font l'objet d'une évaluation plus approfondie et d'un suivi régulier.

Étape 3 : Prévisions macroéconomiques top-down et allocation sectorielle

De nombreux indicateurs macroéconomiques sont analysés pour évaluer les conditions économiques et de liquidité actuelles, parmi lesquels des indicateurs de croissance (par exemple, PMI, ventes au détail, etc.), des indicateurs de liquidité (par exemple, taux interbancaires, rendements des obligations d'État à 10 ans, évolution des spreads de crédit, etc.), ou encore des indicateurs d'inflation (par exemple IPC, IPP, prix du pétrole, etc.). L'analyse des niveaux de valorisation des différents secteurs par rapport au marché des « A Shares », par rapport aux autres marchés actions mondiaux, et par rapport aux niveaux historiques est également menée par le Conseiller en Investissement, avec un biais en faveur des principaux moteurs de croissance à long terme en Chine, tels que le rattrapage technologique, la croissance démographique, ou encore l'amélioration des processus de production. La prise en compte de ces moteurs de croissance est clé dans l'allocation sectorielle stratégique.

Sur la base de l'analyse des indicateurs macroéconomiques, de l'analyse des valorisations sectorielles, et de la prise en compte des politiques monétaire et budgétaire, le Conseiller en Investissement établit des prévisions macroéconomiques top-down. Ces prévisions, dont l'objectif est de se positionner sur les secteurs les plus susceptibles de surperformer dans l'environnement macroéconomique actuel, déterminent l'allocation sectorielle du Fonds.

Étape 4 : Sélection des titres

La stratégie d'investissement se concentre sur la recherche d'entreprises à forte croissance (dites « Growth ») et à des niveaux de valorisation raisonnables (« At Reasonable Price »).

Pour déterminer la capacité d'une entreprise à maintenir sa séquence bénéficiaire dans la durée, le Conseiller en Investissement mène une analyse fondamentale détaillée et une modélisation financière précise des entreprises présélectionnées. Cette analyse fondamentale bottom-up, propre à chaque entreprise, prend notamment en compte la stratégie de l'entreprise, sa solidité financière, la qualité du management, son positionnement concurrentiel, son potentiel de croissance, et sa valorisation. Elle est ensuite enrichie par une analyse des risques sur des aspects opérationnels, financiers, stratégiques, politiques, et de gestion. Chaque entreprise fait alors l'objet d'une recommandation sur la base de l'évaluation de la croissance des bénéfices, de la valorisation, du risque de baisse, ou encore de la volatilité attendue.

Le Conseiller en Investissement fournit de manière continue au Gestionnaire Financier un portefeuille cible qui rassemble les meilleures idées d'investissement ainsi que les ajustements nécessaires sur le portefeuille existant pour refléter les nouvelles préférences sectorielles et les convictions en termes de valeurs. Le poids de chaque position au sein du portefeuille cible est déterminé en fonction de la conviction fondamentale et de la gestion active des risques afin d'offrir une diversification suffisante. Ce processus de sélection permet au Fonds de prendre des positions long terme et un certain nombre de paris marqués, sans être contraint de liquider des positions en cas de volatilité excessive.

Étape 5 : Construction du portefeuille et optimisation du couple rendement-risque

Sur la base du portefeuille cible établi par le Conseiller en Investissement, le Gestionnaire Financier effectue une évaluation quantitative des risques pour s'assurer que le couple rendement-risque du Fonds est optimal selon son analyse et respecte les différentes contraintes en termes de contrôle des risques. Une fois cette optimisation réalisée, le Gestionnaire Financier construit le portefeuille final, qui se composera de 30 à 50 titres. Le Gestionnaire Financier utilise également un certain nombre d'outils propriétaires pour suivre le portefeuille, afin de gérer tout risque pouvant survenir et déterminer si certaines positions doivent être vendues, ou au contraire renforcées afin d'optimiser le couple rendement-risque.

Le Fonds est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le "**Règlement SFDR**") dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en œuvre est décrite ci-dessous. En revanche, le Fonds n'a pas pour autant pour objectif l'investissement durable au sens de l'article (9) du Règlement SFDR. Le Fonds est ainsi soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini ci-dessous.

La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution ;
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue de manière substantielle à la réalisation d'un ou plusieurs des six objectifs, tout en ne nuisant à aucun des autres objectifs (principe dit DNSH, "Do No Significant Harm").

Pour qu'une activité soit considérée comme conforme à la Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international (les garanties sociales minimales).

Les informations suivantes ne sont qu'une estimation, réalisée sur la base de données obtenues auprès de fournisseurs de données externes. En prévision des données qui seront fournies par les entreprises relevant de la Taxonomie à l'avenir, la Société de gestion estime investir jusqu'à 5 % du Fonds dans des activités alignées sur la taxonomie en termes de :

- atténuation du changement climatique, ou
- adaptation au changement climatique.

Le pourcentage pourrait être dépassé par le Fonds si la Société de gestion ou les fournisseurs de données sous-estiment les données qui seront finalement publiées par les entreprises. La Société de Gestion s'attend à ce que le pourcentage de ces investissements augmente au fur et à mesure de la disponibilité des données et de l'évolution de la méthodologie de la Taxonomie.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1) Principales catégories d'actifs utilisés (hors dérivés intégrés)

Actions

Le portefeuille du Fonds est en permanence investi à hauteur de 70% minimum en actions figurant dans l'indice MSCI China A. Le Fonds peut être investi jusqu'à 30% de son actif net dans des titres de capital émis par des sociétés, constituées ou cotées en Chine, qui exercent leurs activités principalement à partir de la Chine, qui y exercent une activité importante ou qui en tirent des revenus substantiels, ou dont les filiales, les sociétés apparentées ou associées en tirent des revenus substantiels (« H Shares », « Red Chips », « P Chips », « ADRs », « GDRs »).

Le Fonds sera investi en actions d'entreprises dont la capitalisation est supérieure à 5 milliards de Renminbi (CNY) à la première acquisition en portefeuille.

Actions ou parts d'OPC

Le Fonds peut être investi à hauteur de 10 % en parts ou actions :

- d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement,
- de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE,
- de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Les parts ou actions de ces FIA ou fonds d'investissement doivent répondre aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier ; à savoir (i) surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA (ii) niveau de protection des porteurs équivalent à celui des OPCVM, (iii) leur activité doit faire l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés et (iv) ne peuvent détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers.

Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et/ou ODDO BHF Asset Management GmbH et /ou ODDO BHF Asset Management Lux. Les stratégies d'investissement de ces OPC seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

2) Instruments dérivés

Le Fonds pourra intervenir de manière discrétionnaire sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français et étrangers, dans la limite de 100% de l'actif net. Les interventions du Fonds pourront se faire en vue d'exposer ou de couvrir le portefeuille à des actions, des secteurs d'activités ou des indices de marchés, dans le but d'atteindre l'objectif de gestion affiché, à travers des contrats de futures ou options, ainsi que des contrats de change à terme ou de swap de change (utilisés pour la couverture du risque de change lié à la détention d'actifs libellés en devises étrangères).

Le Fonds n'aura pas recours aux Total Return Swaps

3) Pour les titres intégrant des dérivés

Le gestionnaire exclut les titres incluant des dérivés dans la gestion du portefeuille du Fonds.

4) Pour les dépôts

Le Fonds peut effectuer des dépôts pour la rémunération de la trésorerie dans la limite de 20% de son actif net.

Utilisés dans le cadre de la gestion des disponibilités quotidiennes du Fonds, ils contribueront à la réalisation de l'objectif de gestion à hauteur de leur niveau de rémunération.

5) Pour les emprunts d'espèces

Le Fonds pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10% de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des flux de rachats importants.

6) Pour les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'aura pas recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires des titres.

7) Gestion des garanties financières :

Dans le cadre de réalisation de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le Fonds est amené à recevoir des actifs financiers à titre de garantie.

Les garanties financières reçues ont pour but de réduire l'exposition du Fonds au risque de défaut d'une contrepartie. Elles seront uniquement constituées en espèces.

Les opérations, pouvant entraîner la mise en place de garanties financières, pourront être effectuées avec un établissement de crédit de l'Union européenne ou du Royaume-Uni qui pourra appartenir au groupe ODDO BHF.

Toute garantie financière (collatérale) reçue respectera conformément à la réglementation les éléments suivants :

- les critères de liquidité, d'évaluation (au moins quotidienne et actifs n'affichant pas une haute volatilité sauf à obtenir des décotes suffisantes), de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation indépendance par rapport à la contrepartie) et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net,
- elle est détenue par le Dépositaire du Fonds ou tout tiers, sur un compte ségrégué, faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières,
- les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par le Fonds à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci,
- les garanties financières en espèces seront uniquement placées en dépôts auprès d'entités éligible ou investies dans des obligations d'Etat de haute qualité (à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le Fonds puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus) ou en OPC monétaire court terme.
- les garanties financières ne seront pas réutilisées.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques identifiés par la Société de Gestion et présentés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur de se faire sa propre opinion indépendamment de celle de la Société de Gestion, d'analyser le risque de tout investissement qu'il

effectue avec le cas échéant l'aide d'un conseiller en investissement financier et de bien vérifier que l'investissement envisagé est en adéquation avec sa situation financière et sa capacité à prendre des risques financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, il est précisé que l'équipe de gestion prend en compte les risques de durabilité en intégrant les critères ESG dans son processus de décision d'investissement, comme décrit ci-après. Ce processus permet également d'évaluer la capacité de l'équipe de gestion à gérer les incidences négatives de leurs activités sur les facteurs de durabilité. L'Equipe d'Investissement annoncera au plus tard le 30 décembre 2022 comment ce produit considère les incidences négatives sur les facteurs de durabilité. La Société de gestion ODDO BHF Asset Management SAS quant à elle prend également en compte des critères ESG à travers sa propre politique d'exclusion ESG. La Société de gestion a signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies ainsi que le CDP (anciennement appelé Carbon Disclosure Project).

Les informations relatives aux politiques de la Société de gestion sont disponibles sur le site "am.oddo-bhf.com".

Vous pouvez vous référer au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur afin de savoir dans quelle catégorie de risque est classé votre Fonds.

A titre principal, le Fonds sera exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions

Le Fonds investit sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative du Fonds pourra être amenée à baisser.

Risque lié aux investissements en Chine

Les investissements en Chine sont exposés au risque politique et social (réglementations contraignantes susceptibles de modifications unilatérales, instabilité sociale, etc.), au risque économique, du fait d'un cadre juridique et réglementaire moins développé que le cadre européen, et au risque boursier (marché volatil et instable, risque de suspension brutal de cotation, ...). Le Fonds est exposé au risque lié au statut et à la licence RQFII attribuée au Gestionnaire Financier. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la capacité d'investissement du Fonds ainsi que, par conséquent, sa valeur liquidative. Enfin, le Fonds est exposé au risque lié aux investissements effectués à travers les plateformes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect et/ou QFII/RQFII.

Risque pays émergents

Ce risque est lié aux conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le Fonds investit, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales et être affectés par divers types de perturbations (comme l'évolution de la fiscalité, de la stabilité politique ou un manque de liquidité temporaire sur ces valeurs). Ces perturbations peuvent entraîner des problèmes de règlement/livraison susceptibles d'avoir un impact sur les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider des positions pouvant entraîner ainsi une forte baisse de la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds peut être intégralement exposé au risque pays émergents.

Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations

Le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations et peuvent donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Par ailleurs le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de change

Ce risque est lié aux portefeuilles investis totalement ou partiellement en titres libellés en devises, et réside dans la variation du prix des devises par rapport à la devise de référence du Fonds. Ainsi, un titre, dont la valorisation dans sa devise ne changerait pas, est néanmoins affecté par les variations de cette devise face à l'Euro et peut, par conséquent, faire varier à la baisse la valeur liquidative du fonds.

Risques liés à l'engagement sur des instruments financiers à terme

Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit.

Le Fonds est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Certains contrats de marché exposant le Fonds au risque de contrepartie pourront être signés avec une société du groupe ODDO BHF.

Risque de liquidité des actifs sous-jacents

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat/ vente, ce qui augmente la volatilité du fonds dont les actifs sont cotés ou négociés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et, le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents), sectorielles (valeurs de petites et moyennes capitalisations ou à certaines catégories de titres sur lesquels le fonds est amené à investir. La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse.

Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du Fonds dans son ensemble.

Risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties

Le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des titres reçus en garantie, la valeur liquidative du Fonds pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

Risque de durabilité

Désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur des investissements réalisés par ce Fonds, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

• Environnement :

- risques sectoriels associés à l'empreinte environnementale de l'entreprise ;
- risques physiques et de transition liés au changement climatique ;
- la matérialité des controverses environnementales ; et la gestion des conflits d'intérêts qui y sont liés ;
- la dépendance de l'entreprise à l'égard du capital naturel ;
- les risques associés aux activités, produits et services de l'entreprise qui peuvent avoir un impact sur l'environnement.

• Social :

- risques sectoriels liés à la santé et à la sécurité
- les risques environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement ;
- la gestion du climat social et le développement du capital humain ;
- la gestion de la qualité et des risques liés à la sécurité des consommateurs ;
- la gestion et la matérialité des controverses sociales/sociétales ;
- la gestion des capacités d'innovation et des actifs incorporels.

• Gouvernance :

- qualité et transparence de la communication financière et non financière ;
- les risques sectoriels associés à la corruption et à la cybersécurité ;
- la qualité des organes de contrôle des sociétés
- la qualité et la durabilité du cadre de gouvernance d'entreprise ;
- la gestion des conflits d'intérêts liés à la gouvernance d'entreprise ;
- les risques réglementaires ;
- l'intégration et la gestion de la durabilité dans la stratégie de l'entreprise.

Les risques en matière de durabilité sont pris en compte par la Société de Gestion et sont intégrés dans les décisions d'investissement prises par le Gestionnaire Financier dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement. Dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité, la Société de Gestion s'appuie sur le Gestionnaire Financier qui met en œuvre la stratégie d'investissement décrite ci-dessus.

A titre accessoire :

Risques liés à l'utilisation de surexposition

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être de 105% de l'actif net du Fonds. Le risque est donc de voir la valeur liquidative du Fonds être amplifiée à la baisse en cas d'évolution défavorable des marchés. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. Ce levier permet d'accroître les espoirs de gains mais également accentue les risques de perte.

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs.

Garantie ou protection

Néant (ni capital, ni un niveau de performance n'est garanti).

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout résident des Etats-Unis d'Amérique (ci-après «

U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par la Securities and Exchange Commission ou SEC, sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable du Président de la Société de gestion du Fonds. Le Fonds n'est pas, et ne sera pas, enregistré(e) en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable du Président de la Société de gestion du Fonds. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le Fonds dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Par « US person », le Prospectus désigne une « U.S. Person » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903). Une telle définition des « US Persons » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que le Fonds investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%. Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

Le Fonds, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

En dehors de ces restrictions le Fonds est ouvert à tous les souscripteurs avec les particularités suivantes.

- **Part CR-EUR et CRw-EUR** : les parts CR-EUR et les parts CRw-EUR sont destinées à tous les investisseurs dont les investisseurs institutionnels (mutuelles, caisses de retraite, compagnies d'assurance), les gérants de trésorerie des grandes entreprises, et particulièrement aux personnes physiques.
- **Part GC** : les parts GC sont réservées aux (i) compagnies d'assurance agréées par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS, en représentation des unités de compte souscrites dans le cadre de « l'option conseillée » des contrats de leur gamme et aux (ii) clients de ODDO BHF SCA ayant par ailleurs conclu une convention de conseil avec un conseiller en investissement financier partenaire de ODDO BHF SCA.
- **Parts CN-EUR** : Les parts CN sont disponibles uniquement sur décision de la Société de Gestion et ne donneront droit à aucune rétrocession. Les parts sont réservées aux (i) investisseurs souscrivant via un intermédiaire fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Directive MIF 2; (ii) investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier sur la base d'un accord d'honoraires conclu entre l'investisseur et l'intermédiaire, mentionnant que l'intermédiaire est rémunéré exclusivement par l'investisseur; (iii) sociétés fournissant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers conformément à la Directive MIF 2; (iv) OPC gérés par les sociétés du Groupe ODDO BHF et (v) ODDO BHF SCA fournissant le service de conseil en investissement sur la base d'un accord d'honoraires écrit conclu avec l'investisseur.
- **Parts CI-EUR** : Parts réservées aux contreparties éligibles et aux investisseurs professionnels au sens de la Directive 2014/65/UE (dite « MIF 2 »).

Profil type de l'investisseur

Le profil type du souscripteur est caractérisé par sa faible aversion au risque.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à un horizon de 5 ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

A compter du 1^{er} juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

A l'étranger, dans les pays où le Fonds investit, les plus-values de cession mobilières réalisées et les revenus de source étrangère perçus par le Fonds peuvent être soumis à une imposition, généralement sous forme de retenues à la source. L'imposition de retenues à la source peut être réduite ou supprimée lorsque les Etats concernés ont signé des conventions fiscales.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion n'assume aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

Rachat de part suivi d'une souscription : le Fonds étant constitué de plusieurs catégories de parts, le passage d'une catégorie de parts à une autre par un rachat suivi d'une souscription à une autre catégorie de parts constitue fiscalement une cession à titre onéreux susceptible de dégager une plus-value imposable.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible dans les locaux de la société de gestion.*
- *Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS - 12, boulevard de la Madeleine - 75009 Paris.
Tél : 01 44 51 80 28. E-mail : information_oam@oddo-bhf.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 29 octobre 1993*
- *Date de création du Fonds : 19 novembre 1993*

rapport d'activité

Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions en 2022-23

Sur l'année écoulée, le MSCI China A a enregistré une performance de -23,6% en euros.

Au cours du troisième trimestre 2022, le MSCI China A a signé une performance de -12,8% en euros. Après la résorption de l'arriéré de la demande en juin, l'économie a ralenti au cours du troisième trimestre, reflétant la tendance à la baisse de la croissance économique endogène. La pandémie, toujours en cours, et l'atonie de la demande dans l'immobilier restent les deux principaux obstacles à la reprise économique en Chine. Malgré cela, l'indice PMI manufacturier de la Chine s'est légèrement redressé, passant de 49,0 en juillet à 50,1 en septembre. Cette tendance est largement conforme au schéma saisonnier. En revanche, l'indice PMI non manufacturier du pays a reculé sur le trimestre pour ressortir à 50,6 en septembre, contre 53,8 en juillet, les restrictions liées au COVID-19 continuant de peser sur le secteur des services.

Sur le plan politique, plusieurs mesures ont été introduites et le secteur immobilier a bénéficié d'un assouplissement au cours du trimestre. Le 19 août, le ministère du Logement et du Développement urbain et rural, le ministère des Finances et la Banque populaire de Chine (« PBOC ») ont mis en place des mesures visant à soutenir la construction et la livraison de projets résidentiels qui avaient été vendus mais non encore livrés en raison de certaines complications, par le biais de prêts spéciaux accordés par les banques institutionnelles. Le 22 août, la banque centrale a également abaissé les taux d'intérêt préférentiels des prêts à 1 et 5 ans de 5 et 15 points de base (« pb ») respectivement, ce qui traduit un soutien à l'immobilier, ainsi qu'aux financements à moyen et long terme. Le 24 août, le Comité national permanent a indiqué que les politiques telles que l'autorisation d'utiliser le crédit et d'autres politiques au niveau local dans le cadre du programme « une ville, une politique » devraient raisonnablement soutenir la demande en logements rigides et en rénovations. Le 29 septembre, la PBOC et la Commission chinoise de réglementation des banques et des assurances (« CBIRC ») ont publié un avis visant à ajuster progressivement les politiques différenciées en matière de crédit immobilier. D'ici la fin de l'année 2022, les municipalités éligibles allaient être en mesure de décider de conserver, de réduire ou de supprimer les limites inférieures locales des taux d'intérêt hypothécaires pour les prêts destinés à l'acquisition d'un premier logement. Le 30 septembre, la PBOC a annoncé la baisse de 0,15 point de pourcentage du taux de prêt des fonds de prévoyance pour les primo-accédants à partir du 1er octobre. Plusieurs mesures ont également été introduites les unes après les autres pour doper la consommation d'appareils électroménagers. L'exonération de la taxe sur l'achat de véhicules à énergie nouvelle a également été prolongée jusqu'à fin 2023.

Au cours du quatrième trimestre 2022, le MSCI China A a signé une performance de -4,3% en euros. Les perspectives de réouverture des frontières chinoises ont entraîné une surperformance des actions du pays en fin de quatrième trimestre 2022. L'activité industrielle chinoise s'est toutefois contractée sur le trimestre, sous l'effet d'une augmentation des infections au Covid-19 après la suppression brutale par Pékin des restrictions prises pour lutter contre la pandémie en décembre. L'indice PMI manufacturier officiel de la Chine est passé de 49,2 en octobre à 47,0 en décembre, tandis que l'indice PMI non manufacturier officiel a chuté de 48,7 en octobre à 41,6 en décembre – ces deux niveaux étant les plus bas depuis janvier 2009 (à l'exception de février 2020).

Sur le front politique, la tenue réussie du 20e Congrès national du Parti communiste de Chine en octobre a permis de clarifier les orientations à moyen et long terme. L'accent a été mis sur le développement de qualité et la sécurité nationale a été élevée à un rang qui en fait le socle de la régénération nationale, ce qui signifie que la coordination de la sécurité et du développement allait devenir l'idéologie maîtresse de l'essor économique et social du pays à l'avenir. Plusieurs mesures ont également été introduites et le secteur immobilier a connu un assouplissement au cours du trimestre. Le 23 novembre, la PBOC et la CBIRC ont publié un avis présentant 16 mesures et clairement indiqué qu'elles allaient renforcer le soutien financier au marché de l'immobilier. Le 25 novembre, la PBOC a en outre annoncé une baisse du taux de réserve obligatoire de 25 points de base. Le 28 novembre, la China Securities Regulatory Commission (« CSRC ») a décidé d'ajuster et d'optimiser le soutien au financement par actions des sociétés immobilières, c'est-à-dire la « troisième flèche » de sa politique. Dans le cadre des « deuxième flèche » et « troisième flèche », diverses mesures de soutien financier d'intensité et d'importance croissantes ont été mises en place. Par ailleurs, la Conférence centrale des travaux économiques s'est tenue le 16 décembre. La réunion a proposé que le travail économique de 2023 soit axé dans un premier temps sur l'amélioration des attentes sociales/psychologiques et le renforcement de la confiance dans le développement. Les autres propositions concernaient le soutien à l'amélioration de l'habitat, aux véhicules à énergie nouvelle, aux services de soins aux personnes âgées et à d'autres secteurs de la consommation dans le cadre des efforts visant à accroître la demande intérieure. En ce qui concerne la prévention et le contrôle de l'épidémie, la Commission nationale de la santé et de la médecine a annoncé qu'elle allait transférer le nouveau coronavirus de la « classe B et A » à la « classe B et B » le 8 janvier 2023. Dans l'ensemble, la politique monétaire et budgétaire n'a guère évolué en décembre.

Au cours du premier trimestre 2023, le MSCI China A a signé une performance de 2,8% en euros. L'abandon surprise par la Chine de sa politique zéro COVID fin 2022 a donné lieu à un net rebond de l'économie du pays depuis le début de l'année. L'activité économique de la Chine a également connu une expansion au cours du trimestre sur fond de repli de la demande mondiale et de l'immobilier, l'indice PMI manufacturier officiel ayant grimpé de 50,1 en janvier à 51,9 en mars. Le PIB de la Chine a progressé de 4,5% au premier trimestre, soit une hausse supérieure aux attentes du marché. Sur le plan structurel toutefois, la reprise des services et le rebond inattendu des exportations ont été les principaux moteurs de la croissance économique au 1er trimestre 2023.

Les réunions annuelles en deux sessions de mars ont fixé l'objectif de croissance annuelle du PIB à 5%, soit un chiffre inférieur aux anticipations du marché. Dans le même temps, les « deux sessions » ont abouti à plusieurs plans de réforme institutionnelle, à savoir 1) la transformation de la CBIRC en Administration nationale de réglementation financière (« NFRA ») et le transfert des fonctions de supervision des micro comportements de la banque centrale et de la CSRC, signifiant que la supervision financière a tendance à se renforcer ; 2) la création du Comité central des sciences et des technologies, qui se concentre sur le développement de la recherche scientifique dans le système national ; et 3) la création du Bureau national des données.

Sur le plan politique, la banque centrale a publié son rapport du quatrième trimestre 2022 relatif à la mise en oeuvre de la politique monétaire de la Chine. La confiance à l'égard de la reprise de l'économie nationale s'est accrue, tandis que les craintes d'inflation se sont atténuées. L'objectif principal reste d'assurer une croissance stable. Avec la mise en oeuvre des précédentes mesures en faveur de la croissance et la reprise post-COVID, l'urgence d'un nouvel assouplissement de la politique monétaire s'était dans une certaine mesure atténuée. Au cours de la période sous revue, ni la facilité de prêt à moyen terme ni le taux d'intérêt préférentiel des prêts n'ont été ajustés, ce qui témoigne également de l'orientation « stable » de la politique monétaire. La banque centrale a également annoncé le 17 mars son intention de réduire le taux de réserve obligatoire de 25 points de base dans un contexte de risques de turbulences dans le secteur bancaire à l'étranger. La réduction a eu lieu plus tôt que prévu par le marché, mais son impact réel sur l'économie pourrait être mineur. En ce qui concerne la réforme des entreprises publiques, la Commission chinoise d'administration et de supervision des actifs publics du Conseil d'Etat (« SASAC ») a ajouté de nouveaux indicateurs, tels que le ROE et le ratio de trésorerie d'exploitation, afin d'évaluer son objectif « un bénéfice et cinq taux » (one profit and five rates) et a accordé une plus grande attention à l'amélioration de la qualité d'exploitation.

Au deuxième trimestre 2023, le MSCI China A a signé une performance de -11,0% en euros. L'indice PMI manufacturier officiel de la Chine a légèrement reculé, passant de 49,2 en avril à 49,0 en juin, et est resté en territoire de contraction pour le troisième mois consécutif. Les sous-indices du PMI n'indiquent aucune amélioration visible de la demande et suggèrent une poursuite de l'écoulement des stocks dans un contexte peu porteur. La morosité des données macroéconomiques de la Chine aurait pu servir de catalyseur à des efforts de soutien importants, mais le marché a été déçu par les mesures politiques prises jusqu'à la fin du mois de juin.

Au volet politique, la situation n'a quasiment pas évolué sur le mois. La PBOC a inopinément réduit ses taux d'intérêt de 10 pb en juin. Le taux d'intérêt préférentiel des prêts à 5 ans, qui est étroitement lié à l'immobilier, a également été réduit de 10 pb, ce qui n'a pas répondu aux attentes du marché. Depuis le mois de juin, le marché espère des politiques plus favorables à la croissance pour contrer le ralentissement de l'économie. La réunion semestrielle du Politburo en juillet, qui donnera le ton des politiques économiques pour la seconde moitié de l'année, est devenue l'objet de toutes les attentions. Il nous semble peu probable que la politique s'infléchisse brusquement, dans la mesure où l'objectif de croissance du PIB de 5% pour l'ensemble de l'année est encore réalisable compte tenu du niveau peu élevé de la base de comparaison de l'année dernière. Tout changement de politique dépendra de l'évolution du risque systémique.

En examinant de plus près la tendance économique depuis le début de l'année, il apparaît sans surprise que le secteur des services était l'un des principaux moteurs de la reprise post-pandémie au premier trimestre. Toutefois, l'absence de mesures de relance dans l'immobilier et la reprise insuffisante de la demande ont prolongé le cycle de déstockage, en particulier au début du deuxième trimestre. Le retard pris dans la deuxième phase de la reprise est essentiellement imputable à la faiblesse de la demande et au manque de confiance.

Performances

Parts	Performance annuelle	Indicateur de référence
ODDO BHF China Domestic Leaders CI-EUR*	-	-23,6%
ODDO BHF China Domestic Leaders CN-EUR	-24,20%	
ODDO BHF China Domestic Leaders CR-EUR	-24,50%	
ODDO BHF China Domestic Leaders CRw-EUR*	-	
ODDO BHF China Domestic Leaders GC	-24,05%	

* les parts CI-EUR et CRw-EUR ne sont pas renseignées dans le tableau des performances car elles ne bénéficient pas d'un an d'historique (Part CI-EUR : date de création 25/08/2022 et Part CRW-EUR : Rachat en date du 04/07/2022 et nouvelles parts émises le 25/04/2023).

La performance passée ne préjuge pas des performances futures et n'est pas constante dans le temps.

Principaux contributeurs

Les trois titres qui ont le plus contribué à la performance relative sont les positions surpondérées sur PetroChina (actions H), China Resources Sanjiu Medical & Pharmaceutical et BeiGene, qui ont contribué respectivement à hauteur de +104, +74 et +70 pb sur la période.

D'un point de vue sectoriel, la consommation de base a apporté la plus forte contribution à la performance relative. La sélection de titres favorable et la sous-pondération de la consommation de base ont globalement contribué à hauteur de 163 pb.

Principaux freins à la performance

Les trois contributeurs négatifs à la performance relative sont les positions surpondérées sur LONGi Green Energy Technology, Topchoice Medical Corporation et WuXi Biologics, qui ont respectivement coûté -68, -56 et -53 pb sur la période.

D'un point de vue sectoriel, c'est la consommation discrétionnaire qui a le plus pesé sur la performance relative. La sélection de titres défavorable au sein du secteur de la consommation discrétionnaire et la surpondération de ce dernier ont globalement pesé à hauteur de -228 pb.

Mouvements

Activité au sein du fonds

Au cours de la période, le fonds a initié des positions sur ZTE Corp, Kweichow Moutai, Huadong Medicine, Beijing Kingsoft Office Software, JA Solar Technology, China Railway Group, Chaozhou Three-Circle Group, Wuhu Sanqi Interactive Entertainment, G-Bits Network Technology, Weichai Power, Innovent Biologics, JCET Group, Ingenic Semiconductor, Alibaba Group, Hisense Visual Technology, NAURA Technology Group, Trip.com Group, DaShenLin Pharmaceutical Group, Zhejiang Sanhua Intelligent Controls, iFlytek, Zhuzhou Qianjin Pharmaceutical, Kunshan Dongwei Technology, WuXi Biologics, Anhui Heli, Ningbo Haitian Precision Machinery et Changchun BCHT Biotechnology.

Le Fonds a également liquidé ses positions sur Tsingtao Brewery, PetroChina (actions H), Shenzhen Mindray Biomedical Electronics, Shanghai Baosight Software, LONGi Green Energy Technology, BeiGene, WuXi AppTec, Postal Savings Bank of China, Apelo Pharmaceutical, Ganfeng Lithium, Bank of Hangzhou, Jiangsu Zhongtian Technology, China Tourism Group Duty Free, ENN Natural Gas, IMEIK Technology Development, EVE Energy, Shanghai Putailai New Energy Technology, Li Auto, Shanghai M&G Stationery, Shanghai Wanye Enterprises, Inner Mongolia Yili Industrial Group, Wuxi Lead Intelligent Equipment et XPeng.

Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal :

Titre	Acquisition	Cession	Devise
KWEICHOW MOUTAI CO LTD-A	1 687 089,55		EUROS
WUHU SHUNRONG SANQI INTERA-A	1 596 114,38	787 711,54	EUROS
ZTE CORP-A	1 579 517,02		EUROS
PING AN INSURANCE GROUP CO-A	1 488 648,53		EUROS
LONGI GREEN ENERGY TECHNOL-A	475 796,37	1 404 634,30	EUROS
TSINGTAO BREWERY CO LTD-H	1 287 133,87	846 503,58	EUROS
TSINGTAO BREWERY CO LTD-A		1 265 610,69	EUROS
HUADONG MEDICINE CO LTD-A	1 263 862,47		EUROS
CHAOZHOU THREE-CIRCLE GROU-A	1 193 014,57		EUROS
CHINA RAILWAY GROUP LTD-A	1 187 830,05		EUROS

Perspectives

Alors que le cycle des stocks se poursuit, le secteur manufacturier devrait procéder à une reconstitution de ces derniers au cours du deuxième semestre 2023, ce qui devrait se traduire par une hausse des bénéfices des entreprises. Nous estimons que la tendance générale à la baisse du marché est limitée et qu'il convient de se focaliser sur les secteurs où les politiques et les tendances industrielles évoluent favorablement.

A plus long terme, les nouvelles réglementations chinoises déboucheront sur une économie plus équilibrée en termes de moteurs de croissance et d'allocation des ressources, ce qui devrait réduire les inégalités en matière de revenus en Chine, un facteur clé pour la croissance de la consommation globale. Nous recherchons des opportunités d'investissement présentant un beau potentiel de croissance dans le contexte des changements structurels en cours, principalement dans 1) les secteurs manufacturiers de pointe dotés de certaines barrières techniques, et qui devraient aboutir à des solutions de substitution domestiques afin de parvenir à une croissance anticyclique ; et 2) les bénéficiaires des tendances actuelles aux changements structurels en Chine, notamment les énergies propres, la consommation, la santé et les technologies. Nous accorderons également plus d'attention aux segments stratégiques dotés d'un cœur de métier concurrentiel qui contribuent à maintenir la sécurité de la chaîne industrielle et des personnes, ainsi que la biosécurité. Les opportunités se concentreront selon nous dans des segments clés tels que la fabrication de pointe, les nouvelles énergies, les équipements électriques, le stockage de l'énergie, les circuits intégrés et la sécurité de l'information.

Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V/

1. Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2022	10 732 626	5 384 590	171

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2022

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2022 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2022 (fixes et variables *)	2 583 687	6	7 646 965	44

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2022 payées en 2023 et années suivantes

2. Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3. Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 100.000 comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 100.000

percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 100.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 100.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

La rémunération différée s'élèvera à 40 % de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4. Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2022 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération n'a pas fait l'objet de modification majeure au cours de l'année passée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

rapport du commissaire aux comptes

FCP ODDO BHF CHINA DOMESTIC LEADERS
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 juin 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts du FCP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCP ODDO BHF CHINA DOMESTIC LEADERS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimé ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



*FCP ODDO BHF CHINA DOMESTIC LEADERS
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 juin 2023*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes
CONSEILS ASSOCIES S.A.



Conseils Associés S.A.
Membre de DFK International

3

comptes
annuels

BILANactif

Devise	EUR	EUR
	-	-
	-	-
	39 397 404,33	41 172 842,03
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	39 397 404,33	41 172 842,03
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
	96 616,54	768 815,84
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	96 616,54	768 815,84
	1 745 659,66	968 094,17
Liquidités	1 745 659,66	968 094,17
	-	-
Total de l'actif	41 239 680,53	42 909 752,04

BILAN passif

Devise	EUR	EUR
• Capital	46 865 813,00	39 809 270,19
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 757 459,92	1 887 755,49
• Résultat de l'exercice	82 534,42	272 185,83
	41 190 887,50	41 969 211,51
	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
	48 788,98	935 239,53
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	48 788,98	935 239,53
	4,05	5 301,00
Concours bancaires courants	4,05	5 301,00
Emprunts	-	-
Total du passif	41 239 680,53	42 909 752,04

HORS-bilan

Devise	EUR	EUR
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

Devise	EUR	EUR
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 172,43	396,66
• Produits sur actions et valeurs assimilées	628 865,18	938 958,97
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
	633 037,61	939 355,63
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-474,64	-8 791,67
• Autres charges financières	-	-
	-474,64	-8 791,67
	632 562,97	930 563,96
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-563 537,22	-632 677,48
	69 025,75	297 886,48
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	13 508,67	-25 700,65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	82 534,42	272 185,83

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous

Les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :

- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre

Places de cotations européennes

Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative.

Places de cotations asiatiques

Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative.

Places de cotations nord et sud-américaines

Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative.

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg. En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :

- D'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement ;
- D'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de la vie du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.

- Les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.

- Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la société de gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (mark-to-market).

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes

Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

Places de cotations asiatiques

Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

Places de cotations nord et sud-américaines

Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

En cas de non cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

- Autres instruments : les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ;
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation

Comptabilisation des revenus

Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Part CR-EUR : 1,50% TTC max.
		Part GC : 0,90% TTC max.
		Part CN-EUR : 1,10 % TTC max.
		Part CI-EUR : 0,75 % TTC max.
		Part CRw-EUR : 1,80 % TTC max.
Acteurs percevant des commissions de mouvement : - Société de gestion : 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : selon les marchés, avec un max. de 0,50% TTC avec un minimum de 7.50 € HT pour les actions françaises et 50 € HT pour les actions étrangères
Commission de surperformance (*)	Actif net	Pour les parts CR-EUR, CN-EUR, CI-EUR, GC : 15% de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence MSCI China A Index (EUR, Net Return) si la performance du Fonds est positive. Pour les parts CRw-EUR : néant.

* Les commissions de surperformance seront prélevées au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

- La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.

Surperformance

- La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
- Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le Fonds tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du Fonds. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.
- A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du Fonds dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du Fonds.
- L'indicateur de référence sera calculé dans la devise de la part, quelle que soit la devise dans laquelle la part concernée est libellée, à l'exception des parts couvertes contre le risque de change pour lesquelles l'indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du Fonds.
- La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du Fonds (la " Période de Calcul "). Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du Fonds et se termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. Pour les parts lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul.
- En cas de rachats, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.
- L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d'une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé. Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisés au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.
- Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.
- Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.
- Pour les parts CR-EUR, CN-EUR, et GC aucune commission de surperformance n'est exigible dès lors que la performance absolue de la part est négative. La performance absolue est définie comme la différence entre la valeur liquidative courante et la dernière valeur liquidative calculée à la fin de la Période de Calcul précédent (Valeur Liquidative de Référence).
- Pour la part CI-EUR, les porteurs sont avertis que, sous condition de surperformance, des commissions de surperformance pourront être payées à la Société de Gestion même en cas de performance absolue négative.

Un descriptif détaillé de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est disponible auprès de la Société de Gestion.

Devise de comptabilité

Euro.

armes

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Affectation du résultat net

Capitalisation.

Affectation des plus ou moinsvalues nettes réalisées

Capitalisation.



2 évolutionactif net

Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	41 969 211,51	50 129 580,51
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	20 196 810,59	13 102 679,75
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-8 937 885,75	-17 516 209,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 967 877,63	8 006 731,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 792 320,29	-5 439 989,52
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	27 046,81
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-2 387 940,29
Frais de transaction	-128 996,45	-205 627,78
Différences de change	-5 381 774,14	1 834 937,07
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 771 061,35	-5 887 893,50
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 775 124,81	-4 063,46
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 063,46	5 883 830,04
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	8 010,79
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-8 010,79
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	69 025,75	297 886,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	41 190 887,50	41 969 211,51

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 745 659,66
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4,05
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 745 659,66	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4,05	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CNY	HKD	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	35 218 455,35	4 178 948,98	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	48 951,64	20 009,12	-	-
Comptes financiers	1 575 202,88	21 723,79	27 173,20	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4,05
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	96 616,54
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	48 951,64
Souscriptions à recevoir	27 655,78
Coupons a recevoir	20 009,12
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	48 788,98
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	47 935,43
RACHAT à payer	853,55
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART CR / FR0007475843	47 724	8 792 057,58	33 573	6 054 179,15
PART CN / FR0013280187	29 048	2 655 160,24	9 525	845 467,36
PART CI / FR0013353026	4 249,034	3 832 541,06	-	-
PART GC / FR0011606359	36 809,815	4 916 051,71	16 214,12	2 017 922,08
PART CRW / FR0014005D10	10	1 000,00	202	20 317,16
	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART CR / FR0007475843		-		-
PART CN / FR0013280187		-		-
PART CI / FR0013353026		-		-
PART GC / FR0011606359		-		-
PART CRW / FR0014005D10		-		-
		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART CR / FR0007475843		-		-
PART CN / FR0013280187		-		-
PART CI / FR0013353026		-		-
PART GC / FR0011606359		-		-
PART CRW / FR0014005D10		-		-
		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART CR / FR0007475843		-		-
PART CN / FR0013280187		-		-
PART CI / FR0013353026		-		-
PART GC / FR0011606359		-		-
PART CRW / FR0014005D10		-		-
		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :

PART CR / FR0007475843	1,50
PART CN / FR0013280187	1,10
PART CI / FR0013353026	0,75
PART GC / FR0011606359	0,90
PART CRW / FR0014005D10	1,80
	-

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :

PART CR / FR0007475843	-
PART CN / FR0013280187	1,71
PART CI / FR0013353026	4 261,21
PART GC / FR0011606359	4,60
PART CRW / FR0014005D10	-
	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

Affectation du résultat	EUR	EUR
Report à nouveau	-	-
Résultat	82 534,42	272 185,83
	82 534,42	272 185,83

PART CR / FR0007475843		
Devise	EUR	EUR
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 459,92	146 024,90
	5 459,92	146 024,90
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
	-	-

PART CN / FR0013280187		
Devise	EUR	EUR
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	21 144,52	39 377,43
	21 144,52	39 377,43
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
	-	-

PART CI / FR0013353026		
Devise	EUR	EUR
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 973,98	-
	1 973,98	-
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
	-	-
PART GC / FR0011606359		
Devise	EUR	EUR
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	53 952,26	86 763,81
	53 952,26	86 763,81
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
	-	-
PART CRW / FR0014005D10		
Devise	EUR	EUR
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,74	19,69
	3,74	19,69
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 757 459,92	1 887 755,49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
	-5 757 459,92	1 887 755,49

PART CR / FR0007475843		
Devise	EUR	EUR
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 624 384,56	1 401 320,79
	-3 624 384,56	1 401 320,79
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART CN / FR0013280187		
Devise	EUR	EUR
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-619 924,90	170 747,21
	-619 924,90	170 747,21
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ODDO BHF CHINA DOMESTIC LEADERS

PART CI / FR0013353026		
Devises	EUR	EUR
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-442 344,55	-
	-442 344,55	-
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
PART GC / FR0011606359		
Devises	EUR	EUR
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 070 756,75	315 836,60
	-1 070 756,75	315 836,60
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
PART CRW / FR0014005D10		
Devises	EUR	EUR
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-49,19	-149,14
	-49,19	-149,14
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 19 novembre 1993

Devise

EUR

Actif net	41 190 887,50	41 969 211,51	50 129 580,51	37 942 127,93	54 584 720,99
------------------	----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

PART CR / FR0007475843

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

Nombre de parts en circulation	160 533	146 382	159 467	146 875	194 095
Valeur liquidative	160,5	212,57	230,77	185,66	188,64
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-22,54	10,57	27,99	-11,07	5,98

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART CN / FR0013280187

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

Nombre de parts en circulation	56 179	36 656	34 314	17 935	42 985
Valeur liquidative	78,55	103,63	111,86	89,43	90,27
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-10,65	5,73	14,19	-4,73	3,43

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ODDO BHF CHINA DOMESTIC LEADERS

PART CI / FR0013353026

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

Nombre de parts en circulation	4 249,034	0	0	5 400	8 230
Valeur liquidative	796,25	0.00	0.00	982,6	989,85
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-103,64	-	-	-50,02	-8,47

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART GC / FR0011606359

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

Nombre de parts en circulation	68 719,689	48 123,994	60 279,055	29 936,678	46 946,933
Valeur liquidative	110,99	146,13	157,43	125,66	126,58
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-14,79	8,36	20,19	-6,39	5,06

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART CRW / FR0014005D10

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

Nombre de parts en circulation	10	202	-	-	-
Valeur liquidative	95,18	99,33	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-4,54	-0,64	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.06.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100000GR6	AIER EYE HOSPITAL GROUP CO LTD	PROPRE	127 328,00	298 032,13	CNY	0,72
KYG017191142	ALIBABA GROUP HOLDING LTD	PROPRE	75 300,00	715 154,92	HKD	1,74
CNE000000MM6	ANHUI HELI -A-	PROPRE	172 300,00	433 299,14	CNY	1,05
CNE100000Z75	ANHUI HONGLU STEEL CONSTRUCTION CO LTD	PROPRE	237 510,00	863 416,63	CNY	2,10
CNE1000005P7	BANK OF NINGBO CO LTD -A	PROPRE	404 900,00	1 292 598,20	CNY	3,14
CNE100003PM2	BEIJING KINGSOFT OFFICE SOFTWARE INC A	PROPRE	17 910,00	1 067 173,94	CNY	2,59
CNE100001526	BYD CO LTD -A	PROPRE	16 100,00	524 680,70	CNY	1,27
CNE100005XY6	CHANGCHUN BCHT BIOTECHNOLOGY CO	PROPRE	52 644,00	415 832,53	CNY	1,01
CNE100001Y42	CHAOZHOU THREE -CIRCLE GROUP CO LTD	PROPRE	268 300,00	993 628,47	CNY	2,41
CNE000001B33	CHINA MERCHT BK -A-	PROPRE	290 800,00	1 202 080,48	CNY	2,92
CNE100000866	CHINA RAILWAY GROUP LIMITED A	PROPRE	1 097 000,00	1 049 230,92	CNY	2,55
CNE0000011K8	CHINA RESOURCES SANJIU MED A	PROPRE	105 700,00	809 044,93	CNY	1,96
CNE0000006M4	CHINA TUNG STEN AND HIGHTECH MATERIALS CO LTD	PROPRE	282 620,00	345 558,77	CNY	0,84
CNE100003662	CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	46 440,00	1 340 678,05	CNY	3,25
CNE100002RG2	DASHENLIN PHARMACEUTICAL GRP CO LTD A	PROPRE	170 640,00	603 099,82	CNY	1,46
CNE100002GK7	G BITS NETWORK TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	15 400,00	954 321,59	CNY	2,32
CNE000000MD5	GUJING DISTILERY	PROPRE	13 100,00	408 913,20	CNY	0,99
CNE100000WY9	HANGZHOU ROBAM APPLIANCES CO LTD -A	PROPRE	112 500,00	359 001,78	CNY	0,87
CNE000000PF3	HISENSE VISUAL TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	207 600,00	648 332,51	CNY	1,57
CNE0000011S1	HUANDONG MEDECINE CO LTD-A	PROPRE	203 500,00	1 113 650,93	CNY	2,70
CNE000001GD5	HUNDSUN TECHNOLOGIES INC	PROPRE	112 820,00	630 502,81	CNY	1,53
CNE100000B81	IFLYTEK CO LTD - A	PROPRE	66 700,00	571 971,58	CNY	1,39
CNE100001377	INGENIC SEMICONDUCTOR CO LTD	PROPRE	66 600,00	742 128,93	CNY	1,80
KYG4818G1010	INNOVENT BIOOGICS INC	PROPRE	261 000,00	903 610,65	HKD	2,19
CNE100000SD1	JA SOLAR TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	200 900,00	1 057 088,24	CNY	2,57

ODDO BHF CHINA DOMESTIC LEADERS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001F05	JCET GROUP CO LTD	PROPRE	194 800,00	766 162,70	CNY	1,86
CNE0000014W7	JIANGSU HENGRUI MEDICINE C A	PROPRE	77 000,00	465 394,76	CNY	1,13
CNE1000051C9	KUNSHAN DONGWEI TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	37 793,00	475 589,69	CNY	1,15
CNE0000018R8	KWEICHOW MOUTAI CO LTD -A-	PROPRE	6 600,00	1 408 259,83	CNY	3,42
KYG596691041	MEITUAN	PROPRE	49 700,00	710 938,40	HKD	1,73
CNE100001QQ5	MIDEA GROUP CO	PROPRE	55 700,00	414 107,58	CNY	1,01
CNE100000ML7	NAURA TECHNOLOGY GROUP CO LTD	PROPRE	15 800,00	633 287,91	CNY	1,54
CNE100003HW8	NINGBO HAITIAN PRECISION MACHINERY CO LTD	PROPRE	100 700,00	423 125,26	CNY	1,03
CNE000001R84	PING AN INSURANCE GROUP CO-A	PROPRE	340 200,00	1 991 808,31	CNY	4,84
CNE100000L63	S F HOLDING CO LTD	PROPRE	123 300,00	701 517,58	CNY	1,70
CNE100000V46	SHENZHEN INOVANCE TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	162 100,00	1 313 351,38	CNY	3,19
CNE000001KM8	SIEYUAN ELECTRIC CO LTD-A	PROPRE	130 400,00	768 733,27	CNY	1,87
CNE1000018M7	SUNGROW POWER SUPPLY CO LTD	PROPRE	72 500,00	1 066 948,68	CNY	2,59
CNE1000012X7	TONGKUN GROUP CO LTD-A	PROPRE	693 500,00	1 159 464,86	CNY	2,81
KYG9066F1019	TRIP COM GROUP LTD	PROPRE	19 150,00	610 581,66	HKD	1,48
CNE1000004K1	TSINGTAO BREWERY CO LTD-H	PROPRE	96 000,00	799 466,65	HKD	1,94
CNE1000000D4	WEICHAI POWER -A-	PROPRE	582 000,00	915 031,99	CNY	2,22
CNE000000VQ8	WULIANGYE YIBIN CO LTD	PROPRE	53 800,00	1 110 404,41	CNY	2,70
KYG970081173	WUXI BIOLOGICS INC	PROPRE	100 000,00	439 196,70	HKD	1,07
CNE000001M22	ZHEJIANG SANHUA INTELLIGENT CO SHS -A-	PROPRE	155 600,00	594 119,44	CNY	1,44
CNE000001GX3	ZHUZHOU QIANJIN PHARMACEUTICAL CO LTD A	PROPRE	346 100,00	492 613,09	CNY	1,20
CNE000000TK5	ZTE CORPORATION A	PROPRE	318 000,00	1 827 323,31	CNY	4,44
CNE1000010N2	37 INTERACTIVE ENTERTAINMENT NETWORK TECHNOLOGY GROUP CO LTD	PROPRE	219 700,00	966 945,02	CNY	2,35
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-853,55	-853,55	EUR	-0,00
	BANQUE AED SGP	PROPRE	-16,21	-4,05	AED	-0,00
	BANQUE CNY SGP	PROPRE	12 483 640,35	1 575 202,88	CNY	3,82
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	121 559,79	121 559,79	EUR	0,30

ODDO BHF CHINA DOMESTIC LEADERS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE HKD SGP	PROPRE	185 731,90	21 723,79	HKD	0,05
	BANQUE USD SGP	PROPRE	29 645,96	27 173,20	USD	0,07
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	27 655,78	27 655,78	EUR	0,07
	COLLATÉRAL ESP VERSÉ	PROPRE	387 946,66	48 951,64	CNY	0,12
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-32 177,39	-32 177,39	EUR	-0,08
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 027,98	-4 027,98	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 764,59	-1 764,59	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 696,50	-5 696,50	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1,45	-1,45	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-4 261,21	-4 261,21	EUR	-0,01
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-1,71	-1,71	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-4,60	-4,60	EUR	-0,00
CNE1HKD004K1	TSINGTAO BREWERY	ACHLIG	96 000,00	20 009,12	HKD	0,05
Total ODDO BHF CHINA DOMESTIC LEADERS				41 190 887,50		100,00



Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
ODDO BHF China Domestic Leaders

Identifiant d'entité juridique :
969500YATZ5STI5LYC33

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : N/A

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 34,50 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et les données ESG externes venant de fournisseurs de données.
- Application de la politique de vote du Gérant si le Fonds satisfait aux exigences de cette dernière.
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important dans le cadre des investissements considérés comme durables.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

	30/06/2023	
	Fonds	Couverture
Notation MSCI ESG*	BB	91.8
Score ESG	4.0	91.8
Notation moyenne E	5.6	91.8
Notation moyenne S	4.2	91.8
Notation moyenne G	4.1	91.8
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	79.1	100.0
Investissements durables (%)	34.5	87.8
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A
Exposition fossile (%)**	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	30.1	31.4

* CCC est la notation avec le risque le plus élevé et AAA est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Les informations ont été publiées pour la première fois cette année.



● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : la contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la Taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la Taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.

2. Environnement : la contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

Le Fonds détenait 34,5 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice (l'objectif de Taxonomie a été mis en place à partir du 01/01/2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable dès lors qu'il s'engage à détenir au moins 10,0 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie.

Les investissements sont durables dans la mesure où ils ont participé au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : les énergies bas-carbone, l'efficacité énergétique, l'immobilier vert, l'usage durable de l'eau, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxonomie européenne, un manque de données ne permet pas de démontrer leur alignement à la taxonomie. Ces investissements ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Autre-environnement ».

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou en matière de gouvernance ne sont pas considérées comme durables

2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.

3. Les entreprises exposées aux armes controversées et/ou contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations unies ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-trade).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Nous prenons en compte tous les PAI pour autant que nous disposions de données suffisantes à leur sujet. La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.



ODDO BHF China Domestic Leaders

Leur prise en considération repose à la fois sur les listes d'exclusions (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, du dialogue, du vote, et de l'engagement. Elles peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Bien que le fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durables, il a atteint 34,5 % d'investissement durables, tandis que la proposition minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était de 10,0 %.

Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/07/2022 - 30/06/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
China Merchants Bank-A	Finance	4,5 %	Chine
Bank Of Ningbo Co Ltd -A	Finance	3,7 %	Chine
Kweichow Moutai Co Ltd-A	Biens de Consommation de Base	3,5 %	Chine
Contemporary AmpereX Techn-A	Industrie	3,3 %	Chine
Wuliangye Yibin Co Ltd-A	Biens de Consommation de Base	3,3 %	Chine
Sungrow Power Supply Co Lt-A	Industrie	3,1 %	Chine
Shenzhen Inovance Technolo-A	Industrie	3,0 %	Chine
Ping An Insurance Group Co-A	Finance	2,9 %	Chine
Anhui Honglu Steel Constru-A	Matériels	2,4 %	Chine
Tongkun Group Co Ltd-A	Matériels	2,3 %	Chine
Huadong Medicine Co Ltd-A	Santé	2,2 %	Chine
Hangzhou Robam Appliances-A	Consommation Discrétionnaire	2,2 %	Chine
China International Travel-A	Consommation Discrétionnaire	2,1 %	Chine
Byd Co Ltd -A	Consommation Discrétionnaire	2,1 %	Chine
Anhui Gujing Distillery Co-A	Biens de Consommation de Base	2,0 %	Chine

* 30/06/2023, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0 % pour une couverture de 0,0 %.

** Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants).



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-après.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

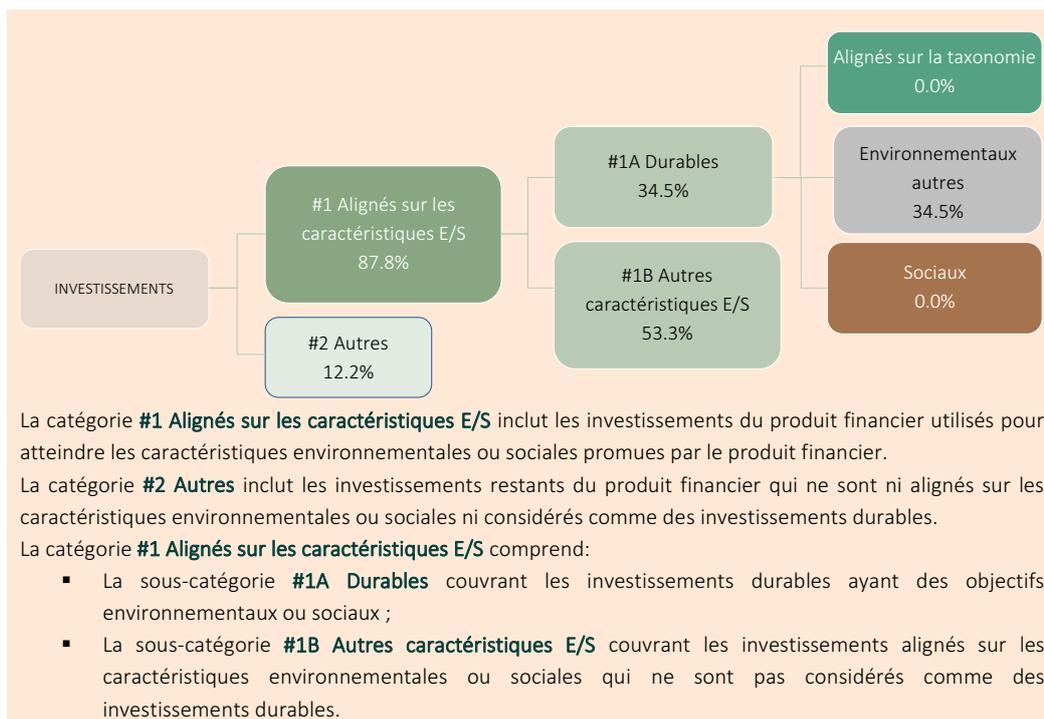
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les Autres investissements incluent 4,4 % de cash et 0,0 % de produits dérivés et 7,8 % d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs au 30/06/2023
Industrie	22,0 %
Technologies de l'Information	20,1 %
Santé	12,0 %
Finance	10,9 %
Biens de Consommation de Base	10,5 %
Consommation Discrétionnaire	9,7 %
Matériels	5,7 %
Services de communication	4,7 %

*Au 30/06/2023, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0 % pour une couverture de 0,0 %.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 0,0% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 0,0% si l'on exclut ces titres.

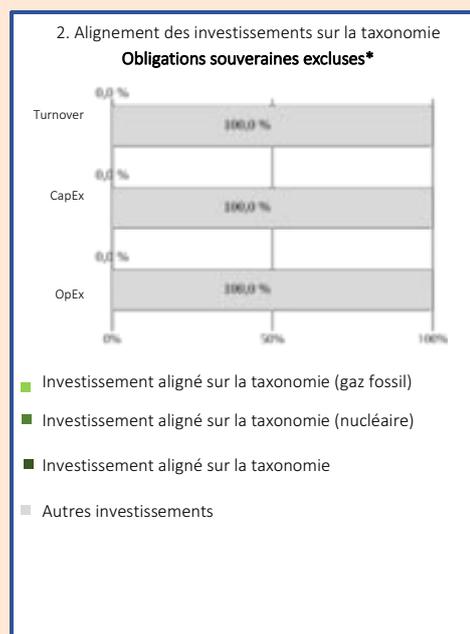
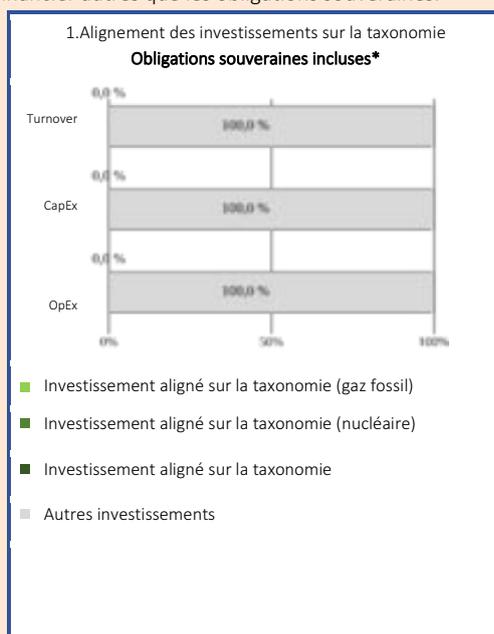
Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui
 - Dans le gaz fossile
 - Dans le nucléaire
- Non

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour le **gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de : 34,5 %.

Cet investissement n'a pas déclaré de données alignées sur la taxonomie européenne en 2022 en raison d'un manque de données et parce que cette évaluation n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour ce compartiment.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus en "#2-Autre" sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR atteindre LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-après.

● **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Le fonds suit le benchmark 100% MSCI China A NR.

Il s'agit d'indices de marché élargis dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

30/06/2023				
	Fonds	Couverture	Indice	Couverture
Notation MSCI ESG	BB	91.8	BB	99.1
Score ESG	4.0	91.8	3.2	99.1
Notation moyenne E	5.6	91.8	4.5	99.1
Notation moyenne S	4.2	91.8	3.6	99.1
Notation moyenne G	4.1	91.8	3.8	99.1
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	79.1	100.0	396.9	100.0
Exposition fossile (%)	0.0	0.0	4.5	4.5
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)	30.1	31.4	30.4	30.4